

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LUCY-LE-BOIS
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2020 A 19 HEURES 00**

Date de convocation : 19 octobre 2020
Nombre de Membre en exercice : 11
Nombre de Membre présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude, M. GUERREAU Gilles, Mme CHORON Françoise, Mme LAFAIX Françoise, Mme ICOS Françoise, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle, M. BOUILLARD Baptiste, M. GOYET Julien, M. de CHASTELLUX Hugues, Mme BALACÉ Émilie.

Monsieur BOUILLARD Baptiste quitte la réunion à la fin de l'ordre du jour n°3, il est 19h47. Il laisse un pouvoir a madame ICOS Françoise pour la fin de la réunion du conseil.

Absent excusé : M. BOUILLARD Baptiste donne pouvoir à Mme ICOS Françoise.

Secrétaire élue : Mme ICOS Françoise

Le quorum est atteint.

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Devis convention ATD pour travaux de l'église, la convention est parvenue en mairie le 20 octobre 2020 suite au RDV avec Florent NICOLAS.

L'ordre du jour ainsi complété est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2020.

Sans remarque formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Élections du troisième adjoint.

Suite à l'élection du 3^e adjoint le 6 octobre 2020 une erreur s'est glissée dans la procédure de l'élection et la rédaction du procès-verbal. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection pour désigner le 3^e adjoint.

Monsieur Hugues de Chastellux remercie les membres du Conseil Municipal qui ont voté pour lui et l'avait désigné comme 3^e adjoint au premier tour de l'élection du 6 Octobre. Le dépouillement ayant malheureusement été entaché d'une erreur dans le calcul de la majorité absolue nécessitant un nouveau vote, il informe le Conseil qu'il ne souhaite pas se présenter à nouveau en regrettant vivement de ne pouvoir s'investir, comme il en avait l'intention, pour la commune.

Il espère que Madame Choron se présentera et sera élue à ce poste.

Élection du troisième adjoint.

Appel à candidature pour la fonction de troisième adjoint : Candidat déclaré madame CHORON Françoise :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé, sur papier prérempli dactylographié. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **zéro**

Nombre de votant (enveloppes déposées) : **onze**

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : **zéro**

Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral) : **trois**

Nombre de suffrage exprimés : **huit**

Majorité absolue : **cinq**

Nombre de suffrage obtenus par le ou les candidats :

Madame CHORON Françoise : **huit** suffrages.

Madame CHORON Françoise est proclamée troisième adjointe et est immédiatement installée.

3 – Mise en place des commissions communales.

<p><u>Environnement</u> <i>Fleurissement, aménagement des espaces publics, sentier botanique, Amélioration d'espaces de détente.</i></p>	<p><u>Animation communale</u> <i>Feu d'artifice, 14 juillet, Noël des enfants et des ainés, expositions, sports</i></p>	<p><u>Travaux</u> <i>Éclairage public, assainissement, Bâtiments, voirie, Aménagement de sécurité</i></p>	<p><u>Forêt communale</u></p>
<p>Mme BALACÉ Émilie Mme CHORON Françoise Mme LAFAIX Françoise Mme ICOS Françoise</p>	<p>Mme CHORON Françoise Mme LAFAIX Françoise M. GUERREAU Gilles Mme BALACÉ Émilie Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle M. MAUPOIX Jean-Claude</p>	<p>M. BOUILLARD Baptiste Mme CHORON Françoise M. MAUPOIX Jean-Claude M. GUERREAU Gilles M. de CHASTELLUX Hugues M. TISSIER Joël</p>	<p>M. de CHASTELLUX Hugues M. MAUPOIX Jean-Claude M. BOUILLARD Baptiste M. TISSIER Joël</p>
<p><u>LOCATION SALLE POLYVALENTE</u></p>	<p><u>Communication</u> <i>Bulletin municipal, bibliothèque</i></p>	<p><u>Appel d'offres</u> Titulaires</p>	<p>M. TISSIER Joël Suppléants</p>
<p>Mme CHORON Françoise Mme BALACÉ Émilie Mme ICOS Françoise</p>	<p>M. GOYET Julien Mme CHORON Françoise Mme LAFAIX Françoise Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle</p>	<p>M. MAUPOIX Jean-Claude Mme CHORON Françoise Mme LAFAIX Françoise</p>	<p>M. GUERREAU Gilles M. de CHASTELLUX Hugues M. GOYET Julien</p>
<p><u>Commission des FINANCES</u></p>	<p><u>SIVOS LUCY ETAULES THORY</u></p>	<p><u>A.GE.DI</u></p>	<p><u>Révision liste électorale</u></p>
<p>Mme CHORON Françoise M. MAUPOIX Jean-Claude M.de CHASTELLUX Hugues M. TISSIER Joël</p>	<p>M. TISSIER Joël Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle M. GOYET Julien Mme CHORON Françoise</p>	<p>Mme CHORON Françoise</p>	<p><u>Délégué du conseil</u> M. GUERREAU Gilles <u>Délégué du Tribunal</u> M. MONTENAT Joël <u>Délégué de l'administration</u> Mme MIMÉY Chantal</p>
<p><u>DÉLÉGUÉS S.D.E.Y</u></p>	<p><u>DÉLÉGUÉS C.C.A.V.M.</u></p>	<p><u>CNAS (Centre National d'Action Sociale)</u></p>	<p><u>DÉLÉGUÉS SIAEP T.P.M.</u></p>
<p><u>Titulaires</u> M. TISSIER Joël <u>Suppléants</u> M. BOUILLARD Baptiste</p>	<p><u>Titulaires</u> M. TISSIER Joël <u>Suppléants</u> M. MAUPOIX Jean-Claude</p>	<p>Mme CHORON Françoise</p>	<p><u>Titulaires</u> M. MAUPOIX Jean-Claude Mme LAFAIX Françoise <u>Suppléant</u> M. BOUILLARD Baptiste</p>
<p><u>DÉLÉGUÉS GEMAPI</u></p>	<p><u>CLETC(Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges)</u></p>	<p><u>CORRESPONDANT DÉFENSE</u></p>	<p><u>Attribution des logements</u></p>
<p><u>Titulaires</u> M. TISSIER Joël <u>Suppléants</u> Mme ICOS Françoise</p>	<p>M. TISSIER Joël</p>	<p>M. GOYET Julien</p>	<p>M. MAUPOIX Jean-Claude Mme CHORON Françoise M. TISSIER Joël M. GUERREAU Gilles</p>

Monsieur BOUILLARD Baptiste quitte la réunion à la fin de ce point il est 19h47. Il laisse un pouvoir a madame ICOS Françoise pour la fin de la réunion du conseil.

4 – Renouvellement de la commission commissions communale des impôts directs (CCID).

Le maire rappelle au conseil municipal que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle des membres du conseil municipal,

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), la Commission Communales des Impôts Directs (CCDI) prévue dans chaque commune.

Cette commission présidée par le Maire ou un adjoint délégué, doit comprendre six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces commissaires sont désignés par la Direction des services Fiscaux de l'Yonne sur une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants présentée par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
MAUPOIX Jean-Claude	GOYET Julien
GUERREAU Gilles	BOUILLARD Baptiste
CHORON Françoise	LAFaix Françoise
De CHASTELLUX Hugues	CHAUTAGNAT Alain
ROUSSEAU Marie-Noëlle	BALACE Emilie
RENAULT Dany	RENAULT Bruno
MONTENAT Joël	WALLON Alain
ICOS Françoise	FROMENT Catherine
LAIRAUDAT Yves	ICOS Louis
COIGNOT Catherine	SCEPKOWA Mathieu
LAROSE Jean-Jacques	MARRY Yves
BACHER Bernard	SCHIEVER Frédéric

5 – Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 le Maire est responsable de la gestion des listes électorales de la commune et de vous permettre de gérer les inscriptions et des radiations d'électeurs.

Suite à l'issue du renouvellement intégral des conseils municipaux. Il convient de renouveler les membres des commissions de contrôle des listes électorales ayant pour rôle de statuer sur les recours à l'encontre des décisions. Il nous revient de proposer un conseiller municipal pour les communes de moins de 1000 habitants donc nous faisons partie.

Monsieur GUERREAU Gilles se propose et est désigné membre de la commission de contrôle.

6 – CCAVM – Arrêté de renonciation aux pouvoirs de police spéciale.

La Maire informe le conseil municipal que la CCAVM nous transmet l'arrêté n°2020-21 portant renonciation au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au Président de la CCAVM liées aux compétences : assainissement, réalisation d'aires d'accueil ou terrain de passage des gens du voyage, collecte des déchets ménagers voirie et habitat.

Voir arrêté annexé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'arrêté de la CCAVM.

7 – Étude de réhabilitation du système d'assainissement et demande de subvention.

Devis de relevés topographique parcelle projet STEP :

Le Maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été consultées GEOMEXPERT à Avallon, MONNERAIS à Tonnerre et DELELIGNE à Saint Florentin. Une seule offre nous est parvenue malgré les relances auprès des deux autres entreprises. Le devis de l'entreprise GEOMEXPERT d'Avallon concernant le relevé topographique au 1/200 de la station d'épuration cadastrée D1379-1380-1435 lieu-dit le bief. Le devis comprend des frais d'ouverture de dossier, la vérification et bornage, relevé topographique et réseaux et le calcul report et dessin du plan. Le devis s'élève à 2 726.96 € HT soit 3 272.35 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de Géomexpert pour 2 726.96€HT soit 3 272.35€TTC

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Devis étude du milieu aquatique sur le Vau de Bouche :

Le Maire informe le conseil municipal de la consultation concernant la réalisation de l'étude de milieu sur le ru du moulin dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration (Études de mesures des débits d'eau en amont et en aval de la station d'épuration soit des prélèvements vers le pont de pierre RD 9 et le pont de la RD944).

Il n'est pas exclu par la suite d'être obligé de faire un diagnostic amiante et analyse du sol pour la réalisation des travaux.

La commune a fait appel à l'Agence Technique Départementale ATD89 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage contractuelle sur la réalisation de ce projet comportant la phase d'analyse des offres des candidats.

En application de l'article R2123-8 du code de la commande publique, une consultation a été lancée par courriel le 19 septembre 2020. La date limite de remise des offres étant fixée le 29 septembre 2020 à 18h. Quatre bureaux d'études ont été consultés : Aqua Perserv' de Saint Saulge, Bios de Joigny, Hydrosystemes Ingénierie à Toucy et IRH Ingénieur Conseil d'Olivet.

Deux offres ont été reçues dans le délai imparti et les candidats présentent les capacités suffisantes pour exécuter le marché.

BIOS pour 5 000€HT.

IRH Ingénieur Conseil pour 5 660€HT.

Après l'analyse des offres par l'ATD 89, Il est proposé de retenir l'offre du bureau d'études BIOS pour un montant de 5 000€HT soit 6 000€TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de BIOS pour un montant de 5 000€HT soit 6 000€TTC.

AUTORISE le Maire à demander les subventions possibles auprès de l'AESN.

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

8 – Devis CBE salle des fêtes pour mise aux normes de l'installation électrique.

La Maire informe le conseil municipal que suite à la visite de la commission de sécurité à la salle polyvalente début août, il convenait de faire contrôler l'installation électrique par un organisme de contrôle, ce qui a été fait par BUREAU VERITAS. Le rapport de visite mentionne six anomalies.

Un devis a été demandé à l'entreprise CBE pour mettre en conformité l'installation électrique de la salle polyvalente selon les recommandations de BUREAU VERITAS. Celui-ci s'élève à 780.40 € HT soit 936.48 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de CBE pour un montant de 780.40 € HT soit 936.48 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis et les documents se rapportant à ce dossier.

9 – Devis matériels pour l'agent technique.

Pour donner suite à la réunion du 22 octobre sur les besoins en matériel pour l'agent technique, les propositions faites correspondent aux besoins. Toutefois avant de passer commande il conviendrait de se renseigner sur une remorque avec benne basculante hydraulique par vérin à pompe et d'un souffleur réversible thermique.

Ce point fera l'objet d'une autre réunion de conseil.

10 – Recensement de la population – Agent recenseur et coordinateur.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur pour la période du 2 janvier 2021 au 28 février 2021.

DÉCIDE de fixer la rémunération brute de cet emploi à la somme forfaitaire de 1000€ net pour l'ensemble des opérations de recensement sur la commune (collecte, déplacements et journées de formation).

NOMME madame MANHES Gaëlle comme coordinateur pour le recensement 2021.

CHARGE le Maire de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail à établir et tous documents s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

11 – Rapport d'activité 2019 de la CCAVM.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes a présenté à son assemblée délibérante, en vertu de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, son rapport général annuel d'activités et que celui-ci doit également être présenté au conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport d'activité sur l'exercice 2019 de la CCAVM ayant pour vocation de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la CCAVM, de présenter par délégation et par compétence les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères et de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de la CCAVM.

12 – Devis convention ATD pour travaux de l'église.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la convention pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage des travaux de l'église avait été dénoncé par l'ATD en 2019 car la commune n'avait pas donné de suite durant les mois de juin et juillet 2019 étant à la recherche d'une plateforme de dématérialisation des marchés pour la mise en ligne de la consultation de mission de maîtrise d'œuvre.

Après avoir repris contact avec l'ATD 89 courant de l'été pour poursuivre le dossier, celle-ci nous propose une nouvelle convention pour la prestation d'accompagnement de la commune sur le projet suivant :

*** Éléments constitutifs de la mission confiée à l'ATD 89 pour les travaux de rénovation de l'église.**

Phase C : Accompagnement de la maîtrise d'œuvre et autres prestataires.

- Etablissement des dossiers de consultation, analyse, assistance pour la passation et le suivi du contrat de maîtrise d'œuvre.
- Etablissement des dossiers de consultation, analyse des offres, assistance pour la passation du marché et le suivi des contrats des prestataires des missions de conseils.
- Suivi de la réalisation des études, assistance pour la validation des différentes phases.
- Assistance pour la gestion du règlement des honoraires de maîtrise d'œuvre en phase conception.
- Assistance pour la gestion du règlement des honoraires des prestataires des missions de conseils.

Phase D : Assistance pour la mise en place des entreprises travaux.

- Assistance pour la rédaction des pièces administratives de consultation nécessaires à la mise en concurrence des entreprises,
- Assistance pour la validation par le maître d'ouvrage de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre.

Le montant total des honoraires AMO pour le suivi des études est de 8640 € HT soit 10368 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Constatant les termes de la convention prestation et chiffrage identique à la convention initiale.

ACCEPTE la convention d'assistance technique n° 2020-B-125 proposée par l'ATD 89.

DÉCIDE d'inscrire la somme de 10 368 € TTC au budget.

AUTORISE le Maire à commander les travaux et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

13 – Informations et questions diverses.

Prochain conseil le vendredi 27 novembre 2020 :

L'un des points à l'ordre du jour concernera le choix de l'architecte pour les travaux de réhabilitation du système assainissement.

Des riverains de la RD 944 nous font part des déformations de la route suite aux travaux de renouvellement de la canalisation d'eau par le SIAEP Terre Plaine Morvan malgré les tests de compactage satisfaisant.

Le service routier départementale informe la mairie par message en date du 6 novembre 2020 que le maitre d'ouvrage reste responsable des désordres occasionnés sur le domaine public pendant la durée de l'occupation des ouvrages.

Peut-être faudra-t-il limité la vitesse des véhicules lourds à 30 km/h dans le village pour réduire les nuisances en l'attente d'une solution acceptable.

Le Maire propose de nommer Hugues de Chastellux conseiller municipal délégué aux travaux de l'église par arrêté.

Pour les sapins de Noël voir pour le brulage de ceux-ci tous les 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

TISSIER Joël	MAUPOIX Jean-Claude	CHORON Françoise
de CHASTELLUX Hugues	LAFaix Françoise	GUERREAU Gilles
ICOS Françoise	ROUSSEAU Marie-Noëlle	BOUILLARD Baptiste parti après le point 3 à 19h47 donne procuration à Françoise ICOS
GOYET Julien	BALACÉ Émilie	